

BULLETIN MUNICIPAL  
D'INFORMATION 1985

CHAMPROND  
EN GATINE





# \* EDITORIAL \*

C'est la 4ème année que vous recevez ce Bulletin. A l'époque où l'on communique par satellites interposés entre les continents, il serait dommage que la plus petite unité administrative des institutions françaises qu'est UNE COMMUNE, ne possède pas sa propre possibilité d'informations.

C'est donc ce modeste Bulletin, avec ses imperfections, qui vient une fois par an vous rendre compte des nouvelles communales pour l'année qui s'achève.

Certes le décalage avec certaines informations peut sembler important, mais n'est ce pas parfois avec le recul du temps qu'on est mieux à même de porter un jugement de valeur sur une décision prise?

Ce nouveau numéro permet à la Municipalité de présenter le bilan de l'année 85 (décisions, travaux...) afin que chaque habitant se sente concerné par tout ce qui peut toucher à sa vie quotidienne.

Après le sujet sur l'eau et l'assainissement l'an dernier, le dossier de cette année sera consacré au service du ramassage des ordures ménagères qui s'il est un droit en comporte pour autant certains devoirs.

Vous trouverez aussi les pages consacrées aux Associations locales qui par leurs animations donnent la Vie à la Commune et permettent à tous d'avoir des occasions de se rencontrer.

La Gendarmerie a une nouvelle fois fait preuve de talent pour un article plein de renseignements et conseils pratiques.

Quel point commun peut avoir Londres, la capitale anglaise, avec Champrond en Gâtine? Vous l'apprendrez dans la passionnante page d'histoire locale consacrée à l'historique de la forêt de Champrond.

Il faut garder pour la fin de cet éditorial ce qui fait cette année tout le rayonnement de ce Bulletin: j'ai parlé, bien sûr, de la couverture qui prend un éclat particulier grâce au tirage photographique réalisé à partir d'un tableau de Monsieur MICONNET.



Que M. MICONNET soit félicité pour la qualité de son oeuvre, mais aussi nous nous devons de remercier son gendre qui a offert gracieusement ses services pour la reprographie de cette couverture. MERCI donc à l'artiste et au technicien.

Les VOEUX de Monsieur LE MAIRE

Madame, Mademoiselle, Monsieur  
Chers Amis,

A cette époque de Fêtes, laissez-moi en mon nom personnel et au nom du Conseil Municipal vous présenter à vous et à vos familles mes vœux les plus sincères pour 1986.

Alors que nous approchons de l'aube de ce nouvel an, permettez-moi de m'adresser à toutes celles et ceux de nos concitoyens qui méritent de notre part toute notre attention et notre bienveillance.

Je veux parler des personnes privées d'emploi, et des personnes malades ou dans un lit d'hôpital <sup>qui</sup> luttent contre le mal, ainsi que les personnes âgées qui ne peuvent se déplacer facilement.

Que toutes ces personnes soient assurées que dans la mesure de nos moyens, la collectivité essaiera de les aider.

Que 1986, grâce à l'effort de tous, facilite notre aide aux gens dans la détresse et la souffrance.

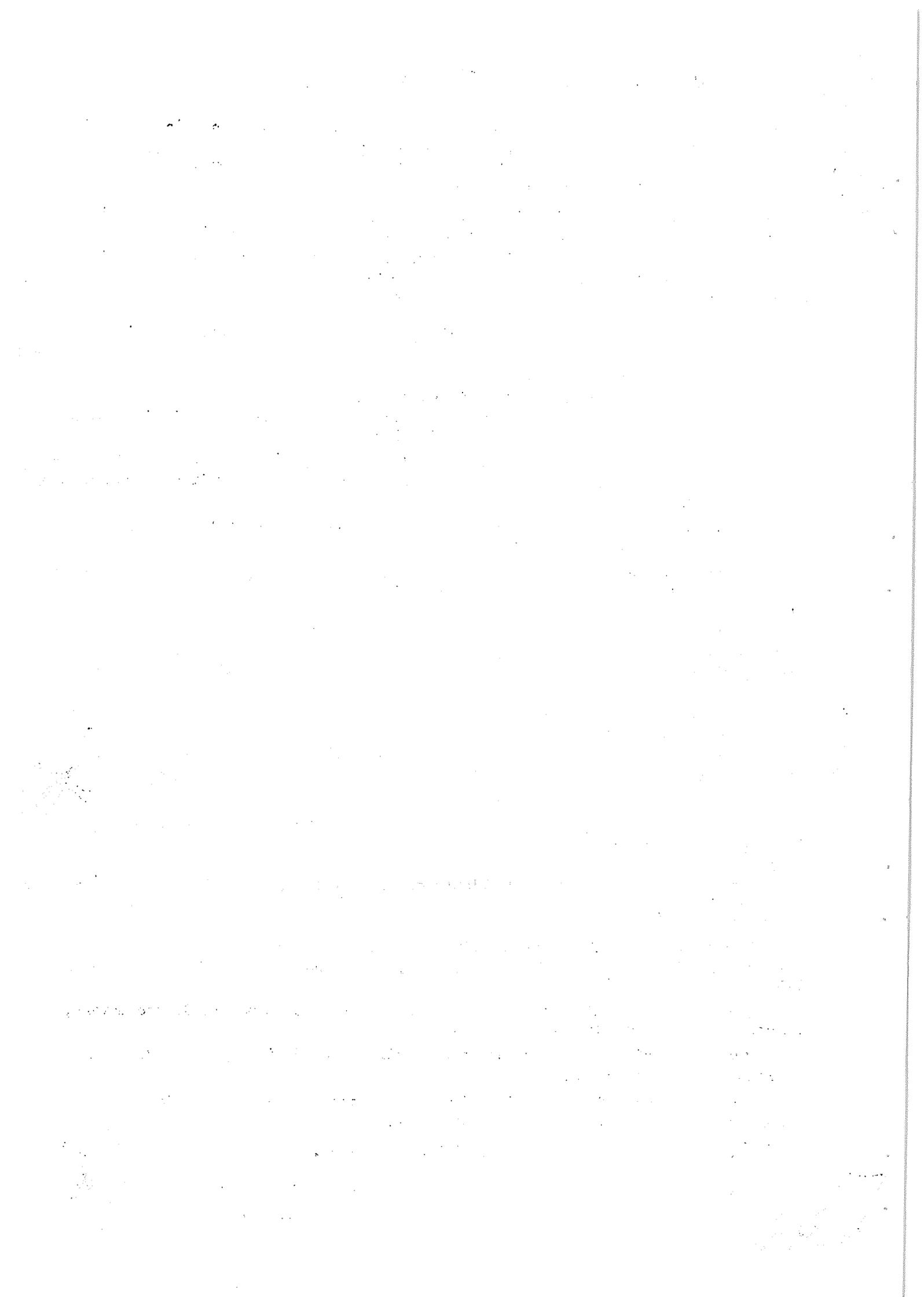
Ainsi reprenons foi dans l'avenir, ne sombrons pas dans le pessimisme, et abordons la nouvelle année avec un bon moral.

BONNE ANNEE ET BONNE SANTE A TOUS.

Le Maire.

P. MICHEL.





## ETAT-CIVIL 1985

NAISSANCES : CHASSAGNE Claire née le 19 Mars 1985  
DESMAYSON Florent né le 18 Avril 1985  
VAN GASTEL Adeline née le 27 Juin 1985  
CHINELLATO Jean-Charles né le 18 Juillet 1985  
DESSEAUX Anthony né le 26 Septembre 1985

MARIAGES : GRANGER Laurence - PAUVERT Alain , le 01er Juin 1985  
SAUVAGE Marie-Claude - NOLLET Claude , le 05 Octobre 1985

DECES : BLET Solange épouse BODET , décédée à Champrond , le 09 Mars 1985  
TIERFOIN Marie-Louise épouse BAILLY , décédée à Chartres le 06 Mars 1985  
MOUSSET Raymond , décédé à La Loupe , le 22 Mars 1985  
DUHAMEL Lucien , décédé à Champrond , le 08 Avril 1985  
KRZEMINSKA Rosa , décédée à Châteaudun , le 17 Juillet 1985  
PEPIN Hélène épouse BERTHELOT , décédée à Champrond , le 19 Septembre 1985.

## COMMERCE ET ARTISANAT

UNE IMMATRICULATION : M. CZEPIEL Jan : restauration de meubles  
32, Grande-Rue Champrond en Gâtine.

UNE RADIATION : M. BLIN Roland : Carrelage  
Le Petit Beauvais Champrond en Gâtine.

Ainsi le tissu économique de notre commune se résume dans cette liste :

Commerces : \* un boulanger-pâtissier : M. DEBONNE Gérard  
\* épicerie-fruits-légumes : Mme FILLETTE Andrée  
\* boucherie : M. PIPEREAU Guy  
\* station service : M. GUILLEMET Hubert  
\* produits agricoles : S.C.A.E.L. gérant: M. DOUCHET Pierre

Restauration : \* Bar-restaurant : M. JONNIER Michel  
\* Crêperie débit de boissons : M. GEORGELIN Jean-Yves  
\* hôtel-restaurant "Le Sébastopol" : Mme RIEANT Françoise

Artisanat : \* Electricité en bâtiment : M. VERWAERDE Robert  
et \* Restauration de meubles : M. CZEPIEL Jan

Métiers \* Mécanicien débit de tabac : M. MOUSSU Claude  
\* Coiffeur : M. CLEMENT Emile  
\* Laboratoire phytologique de l'étang : Mme CLAISE

Services et professions libérales \* médecin pro-pharmacien : Docteur CHASSAGNE Roger  
Notaire : Maître TERRIER Bernard  
Banque : Caisse Régionale de Crédit Agricole.

## ELECTIONS

- Les élections régionales et les élections législatives devant se dérouler simultanément le 16 Mars 1986, deux bureaux de vote seront mis en place (un dans la Mairie, l'autre dans la salle de réunions) afin d'assurer le bon déroulement de ces deux scrutins.
  - Un rappel : pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur la liste électorale de sa commune de résidence, et cela avant le 31 Décembre 1985.
- Carte électorale : sauf pour les nouveaux inscrits, elle vous a été distribuée en mars 1985, elle est de couleur mauve.

Depuis son installation en 1983, le Conseil a entrepris des travaux qui font l'objet chaque année d'une présentation dans le Bulletin Municipal, ce qui permet à chacun de se rendre compte des efforts faits dans le domaine des bâtiments, de la voirie, des réseaux divers etc ...

Certes, chaque année, il faut faire des choix en fonction des contraintes budgétaires mais il faut savoir que les dépenses communales d'investissement sont importantes, puisqu'elles représentent environ 25% du budget communal. En cela, la Commune représente pour les artisans et les entreprises un marché non négligeable qui contribue à soutenir l'emploi.

#### TRAVAUX EXECUTES AU COURS DE L'ANNEE 1985 :

##### 1) Bâtiments communaux :

Réfection du perron de la Mairie : 10 574,49 F

Réfection des chéneaux du bâtiment

Mairie - Ecole : 10 299,68 F

Couloir de la Cantine scolaire :

\* Electricité : 5 637,05 F

\* Peinture : 11 124,83 F

Toiture :

\* dépendance école : 9 325,27 F

\* dépendance Perception : 18 384,60 F

\* sacristie 8 694,62 F

\* Lavoir de Beurepaire 7 986,21 F

Logement de l'école :

\* isolation dans la cage d'escalier: 10 201,52 F

\* Réfection installation électrique de la cuisine : 4 066,78 F

Aide au financement par subvention départementale sur le Fonds de Péréquation (taux 50 %) et Aide de l'Etat au titre du logement des instituteurs : 9 177 F)

##### 2) VOIRIE :

La voirie a fait l'objet cette année d'un effort particulier compte tenu du mauvais état de certains chemins et des dégâts dûs au gel pendant l'hiver rigoureux que nous avons connu.

Ont été réparés et/ou enduits les chemins suivants :

- Rue des Rosiers

- Rue du Plessis (avec réalisation d'un pan coupé dans le virage avec la rue de la Lutonnerie et travaux d'assainissement dans ce même carrefour)

- Chemin de l'Aiguillon

- Chemin du Grand Bois Landry (avec réfection d'un pont)

- Chemin du Ferré (réparations par apport de calcaire)

- Reprofilage et talutage du Chemin du Bois-Colas

Ces travaux, dans leur totalité s'élèvent à 162 932,83 F, subventionnés à 20 % par le Conseil Général (Fonds départemental d'Investissement routier).

##### 3) ASSAINISSEMENT :

-Curage de vallées d'assainissement rural : 7 560,75 F

-Assainissement pour eaux pluviales à Beurepaire : 79 195,15 F

##### 4) ACQUISITION DE MATERIEL :

- Remplacement de la sonorisation à la Salle polyvalente : 7 625,60 F

- Achat de deux vitrines pour affichage municipal : 3 426,35 F

# PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Pour l'information de tous, il est utile de rappeler quelques décisions prises par le Conseil Municipal, en 1985 :

## ~ CIMETIERE ~

Ayant constaté que beaucoup de concessions perpétuelles ne sont plus entretenues et se trouvent dans un état d'abandon le Conseil Municipal a décidé d'entamer la procédure légale de reprise de ces concessions pour garantir au cimetière toute la dignité et la sécurité requises en ce lieu.

Par arrêté en date du 27 Avril 1985, les constatations d'abandon pour 63 concessions ont été signifiées.

Dans la mesure du possible, les familles ont été avisées pour une remise en état. Il nous faut remercier tout particulièrement M. HARDY Marcel et Mme ROUSSEAU Hélène pour leur aide précieuse dans la recherche des familles et descendants.

La liste de ces concessions abandonnées fait d'ailleurs l'objet d'un affichage à la porte du cimetière.

Si dans trois ans (à compter de la date du 27/04/85) certaines concessions sont toujours en état d'abandon, la Commune pourra reprendre les dites concessions.

Monsieur MARDELAY Marcel, premier adjoint, est plus particulièrement chargé du suivi de ce dossier, et bien sûr tout renseignement peut être obtenu à la Mairie.

## ~ Réglementation Routière ~

En matière de réglementation, le Conseil a décidé :

1) La limitation de vitesse pour des raisons de sécurité :

- 30 km/h rue de la Guèze
- 50 km/h chemin du Ferré

2) Le stationnement interdit sur la place de l'église et sur les trottoirs dans toute la traversée du bourg, et ceci pour les Poids Lourds

Pour ces deux cas, une signalisation réglementaire est mise en place et la Gendarmerie est chargée de l'application de ces mesures.

Dans le cadre de l'opération "objectif -10 % d'accidents" la Commune a été partie prenante dans les décisions concrètes comme :

- la signalisation verticale efficace pour le carrefour RN 23 et C.D. 15 (rue de Brou)
- Installation d'un portique de signalisation du virage et limitation de vitesse à 45 km/h dans le sens Nogent-Chartres.

## A RETENIR...

Février 85 : pour le cimetière, suppression des concessions dites perpétuelles. Il est institué ou maintenu les catégories suivantes : concessions trentenaires ou cinquantenaires.

Mars 1985 : une innovation est décidée : le repas des Anciens de la Commune sera réalisé et servi par des personnes du village (commentaire : ce repas fut une réussite totale. Que toutes les personnes qui ont permis cela soient une nouvelle fois remerciées).

Mai 1985 : Le Conseil décide que le Baby-basket pourra se dérouler à la Salle Polyvalente, de 14 h à 15 h chaque samedi de la période scolaire.

Juillet 85 : décision d'acquisition d'une sonorisation pour la salle polyvalente. Les Associations locales en bénéficieront gratuitement.

Septembre 85 : Proposition de faire un Arbre de Noël en commun avec Montlondon, dans le cadre du regroupement pédagogique.

Novembre 1985 : signature de la convention entre l'Etat et la Commune pour l'attribution définitive du matériel informatique reçu à l'école.

# \* D O S S I E R \*

\* \* \* \* \*

## \* LE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES \*

\* \* \* \* \*

Ce ramassage est effectué dans le cadre d'un syndicat de Communes (le S.I.R.T.O.M.) regroupant 43 communes de 5 cantons d'Eure et Loir ,plus Bretoncelles ,commune de l'Orne.

Monsieur MICHEL , Maire, et Madame GUILLEMET M. Conseillère Municipale représente notre Commune au sein de ce syndicat.

L'ensemble des communes adhérentes au SIRTOM représente une population de 28 534 habitants. Le tonnage collecté en 1984 (derniers chiffres connus à ce jour) est de 10 516 T 800 , ce qui fait une masse moyenne annuelle par habitant de 368 kg soit par jour 1,01 kg/habitant.

Cette année 1985 a été surtout marquée par le fait que depuis le 01er Janvier , l'utilisation de la décharge de Pontgouin est effective , compte-tenu de la fermeture de l'usine de traitement de Digny.

En conséquence, les ordures ménagères sont collectées avec des bennes nouveau modèle qui permettent l'enlèvement de toutes les ordures ménagères dont la définition figure ci-contre

Il y a donc lieu de se conformer à cette liste en précisant que la collecte des "ENCOMBRANTS" qui était effectuée auparavant deux fois par an est supprimée.

Autre innovation et afin de permettre aux résidents secondaires notamment, de déposer leurs ordures ménagères avant leur départ, il a été décidé de mettre en place des containers dont le nombre par commune a été défini en fonction:

- du nombre de résidents secondaires
- du jour de collecte
- de la fréquence de ramassage

La Commune de Champrond en Gâtine a donc été dotée, pour l'instant , d'un seul container (bac de 660 litres) qui a été placé à Beaurepaire , à l'angle du Chemin de l'Arcade et du CD 346/7.

Cette initiative a aussi pour but d'éviter les décharges sauvages, car malheureusement force est de constater que malgré un ramassage hebdomadaire , on trouve encore de ces dépôts sur le territoire de la Commune;

Nous en avons pour preuve , cette mise en garde du Conseil municipal , lors de sa réunion du 05 Octobre 1985 : "Il est constaté que des personnes continuent de déposer régulièrement des ordures à la Guèze. Cette pratique est strictement interdite."

Faut-il également rappeler que la décharge municipale peut recevoir des matériaux comme des gravats et déblais. Un droit de dépôt est exigé auprès des utilisateurs : (tarif 1985 : 20,80 F le mètre-cube)

Ainsi donc, le service de ramassage des ordures ménagères ;s'il apporte une solution à chacun d'entre nous , concourt à préserver l'environnement , patrimoine de tous.

### DEFINITION DU SERVICE DE COLLECTE

#### I PREAMBULE :

La collecte simultanée des ordures ménagères et des objets encombrants est , à l'heure actuelle, le service le plus satisfaisant pour les usagers puisqu'il leur permet d'éviter le stockage des déchets dont il souhaitent se débarrasser .

Un tel service, réalisé par la S.T.A.N. a été rendu possible par l'achat de nouvelles bennes à plaques, matériel spécialisé dans ce type de collecte.

## II DEFINITION DES ORDURES MENAGERES :

Sont compris dans la dénomination d'ordures ménagères :

- a) Les déchets ordinaires provenant de la préparation des aliments et du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, balayures et résidus divers.
- b) Les déchets provenant des établissements artisanaux et commerciaux, déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, et dans la limite de 100 litres par jour de collecte et par établissement.
- c) Les produits du nettoyage et débris des halles, foires et marchés, lieux de fêtes publiques, rassemblés en vue de leur évacuation.
- d) Les déchets provenant des écoles, des collectivités et tous bâtiments publics déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets des habitations

Ne sont pas compris dans la dénomination des ordures ménagères pour l'application du contrat :

- 1) les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux publics et particuliers. Toutefois, ceux qui proviennent du "bricolage familial" peuvent être enlevés à condition d'être déposés dans des récipients dans les mêmes conditions que les déchets visés au § a) ci-dessus.
- 2) Les déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux, autres que ceux visés au § b) ci-dessus, ainsi que ceux provenant des cours et jardins privés autres que ceux visés au § a) ci-dessus.
- 3) Les déchets contaminés provenant des hôpitaux ou cliniques, les déchets et issues d'abattoirs ainsi que les déchets spéciaux qui, en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, ne peuvent pas être éliminés par les mêmes voies que les ordures ménagères sans créer de risques pour les personnes et l'environnement.
- 4) Les objets qui, par leurs dimensions, leur poids ou leurs mesures, ne pourraient être chargés dans les véhicules.
- 5) Les déchets liquides.

## III) DEFINITION DES OBJETS ENCOMBRANTS

D'une façon générale, sont considérés comme "objets encombrants", les déchets ménagers usuels qui ne sont pas habituellement pris dans le cadre de la collecte des ordures ménagères.

Cette définition exclut catégoriquement :

- 1) les déchets industriels et commerciaux.
- 2) Les déchets liquides, les déchets toxiques, les déchets infectieux, les déchets radio-actifs, etc...
- 3) Les gravats, les déchets de jardinage, les coupes d'arbres et d'arbustes, sauf en petites quantités.

Par ailleurs, sont également exclus en raison de leurs dimensions, de leur poids ou de l'impossibilité de les charger :

- 1) les carcasses de voitures, ou les pièces mécaniques importantes (moteurs, boîtes de vitesse, carrosserie, etc ...)
- 2) Les objets trop volumineux (la taille maximum est d'environ 2 mètres x 1 mètre 50)
- 3) Les objets trop lourds : ils doivent pouvoir être soulevés par deux personnes, donc ne pas dépasser 80 à 100 kg.
- 4) D'une façon générale, tous les déchets dont le chargement, le transport ou la destruction constitue un danger pour le personnel, la population, l'environnement ou le matériel.

# Feu de Saint-Jean

Au chapitre des animations de cette année 1985, il faut saluer l'initiative de l'Association des Joyeux Champronnais qui a renoué avec l'ancienne tradition du FEU DE LA SAINT JEAN.

Cette coutume, nous raconte le livre de Félix CHAPIZEAU "Folklore de la Beauce et du Perche", date des époques primitives de l'humanité et remonte à nos ancêtres qui divinisaient les forces de la nature.

Au solstice d'été, on célébrait la force, la gloire, le triomphe du Soleil à son apogée.

Le 23 Juin, à la nuit tombante, soit sur la place des villages, soit auprès de la croix des cimetières, on allumait d'immenses feux de joie, composés de tas d'herbe de broussailles et de fagots d'épines; on les appelait feux de Saint-Jean.

Au milieu du foyer se trouvait une énorme branche d'arbre au haut de laquelle était suspendue une couronne de fleurs naturelles.

On dansait autour de ces feux de joies, après toutefois que le curé du lieu fût venu en grande pompe les bénir.

Des superstitions sont attachées à ces feux qu'on appelait dans le Perche : des "marolles".

Pendant que le feu pétillait, les gens s'approchaient du brasier et passaient leur tête dans les flocons de fumée; ce qui, croyaient-ils, les préservait d'une foule de maux.

Quand le feu était éteint, chacun se précipitait sur les débris du bûcher, que l'on emportait chez soi comme préservatifs de la foudre. Ces tisons de Saint-Jean étaient considérés comme de précieux talismans qui, toute l'année, mettraient le logis à l'abri de l'incendie. Plus prudents et moins crédules, nous préférons aujourd'hui, une bonne Police d'Assurance.

Si la couronne avait pu échapper aux flammes, on s'emparait des fleurs enfumées, dont la vertu était au moins aussi puissante que celle des tisons.

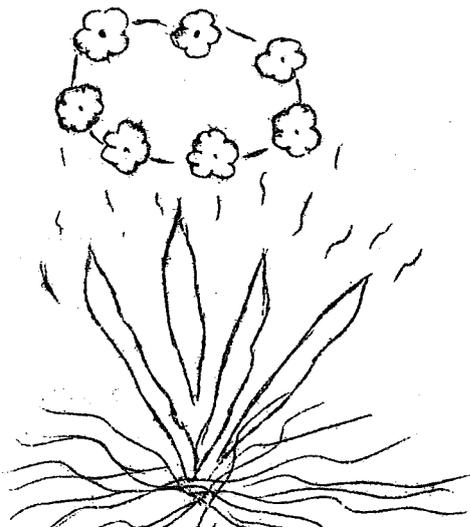
Dans le Perche, certains fermiers allumaient dans la cour de la ferme de petites marolles, dans la fumée desquelles, ils faisaient passer toutes leurs têtes de bétail, afin de les préserver des maléfices ou des maladies.

A Champrond en Gâtine, cela faisait une trentaine d'années que l'on allumait plus de Feu à la Saint-Jean. A cette époque, c'est à Beaurepaire que se passait l'évènement, au carrefour du château d'eau sur le terre-plein où est cultivé un massif de fleurs.

La maison où réside Monsieur GOSSELIN était un café accueillant la population qui dansait dans la prairie y faisant face.

Les années ont passé, nombreuses, depuis qu'il nous a été donné d'assister à ces réjouissances champêtres . . . Le Feu de Saint-Jean 1985 a réveillé, pour certains, l'émotion d'autrefois.

LA



SAINTE  
JEAN

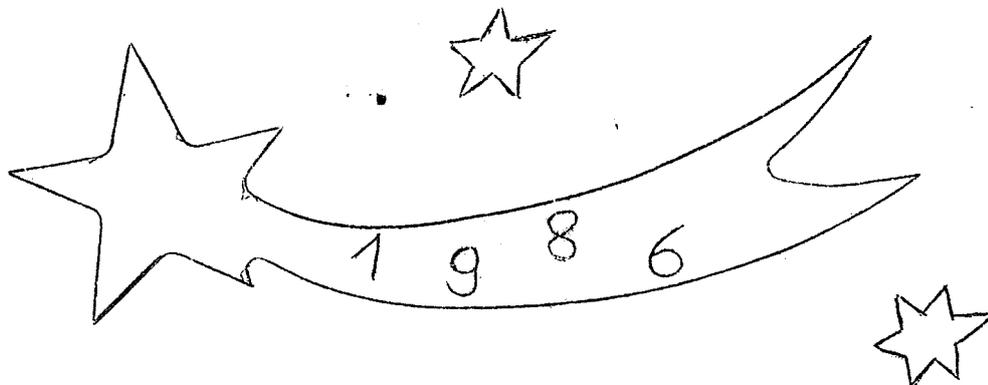
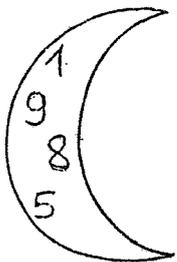
# □ ASSOCIATIONS □

Ouvrons maintenant nos colonnes aux Associations et Sociétés qui par leurs actions et manifestations diverses contribuent brillamment à l'animation locale.

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous, une présentation de ces Associations ainsi que le nom du Président que vous pouvez toujours contacter pour de plus amples informations.

Nom de l'Association	Activités pratiquées et observations	Président
Anciens Combattants et Victimes de Guerre	Cérémonies commémoratives Banquet Annuel; Méchoui Manille Sortie-spectacle	M. MARDELAY Marcel
Club de l'Amitié	de Novembre à Mars : réunion tous les mercredis de Mars à Octobre : réunion tous les 15 jours Sortie-spectacle; voyage; expo-vente; repas amical	M. THOMASSIN André
Coopérative scolaire	Carnaval ; Voyage ; spectacle en fin d'année	Tuteur légal : M. DESMAISON Claude
Joyeux Champronnais	Bal Costumé ; buffet campagnard feu de Saint-Jean avec bal kermesse ; ball-trap ; loto; sortie et voyage week-end à la neige Ping-pong	M. BIGEAULT Gilles
Société de Chasse	Gestion du territoire de chasse	M. BIGEAULT Etienne
Société de Pêche	Gestion des étangs communaux Concours de Pêche	M. CHAMPIOT Pierre
Parents d'Elèves	Participation à la vie des écoles Animations pour les enfants Kermesse	Mme ADAM Ginette
Bibliothèque	Permanence chaque samedi de 15 h à 17 h Organisation de veillées à thème .	dépositaire: M. DESMAISON Claude

Vous trouverez à la page suivante le détail des dates auxquelles se dérouleront les diverses manifestations pour l'année 1986.



CALENDRIER DES FETES ET CEREMONIES  
A N N E E 1 9 8 6

Lundi 13 Janvier :	Assemblée générale de la Bibliothèque
Samedi 18 Janvier:	Galette des Rois avec projection de films pour les enfants (Association Parents d'élèves)
Samedi 18 et Dimanche 19 Janvier :	Week-end à la neige à Super-Besse ( Massif Central)
Samedi 25 Janvier:	Assemblée Générale Société de Pêche
01er Février :	Bal Costumé (Joyeux Champronnais )
Dimanche 2 Février:	Assemblée Générale Association des Anciens Combattants
Courant Février :	Spectacle à Paris avec dîner ( organisé conjointement par le Club de l'Amitié et l'Association des Anciens Combattants)
Dimanche 09 Février:	Carnaval des Enfants ( Coopérative scolaire et Ass. Parents ) à Montlondon.
Dimanche 23 Février:	Match de Manille ( Ass. Anciens Combattants)
du 19 Février au 03 Mars :	Exposition "la Beauce et ses Moulins" (bibliothèque )
19 Mars (mercredi):	Commémoration de la Fin des hostilités en A.F.N.
Mardi 25 Mars :	projection-conférence " Tant qu'il y aura des cerfs" ( Bibliothèque)
Samedi 29 Mars:matin:	Concours de Pêche avec lavher de truites )
ap.midi:	Ouverture de la Pêche Société de Pêche
Samedi 19 Avril :	Buffet Campagnard ( Joyeux Champronnais)
Jeudi 08 Mai :	Commémoration fin du conflit 39/45
Dimanche 11 Mai :	Banquet des Anciens organisé par la Commune et le B.A.S.
Dimanche 08 Juin :	Kermesse de l'Ecole
Samedi 21 Juin :	
après-midi:	Distribution des Prix
soir :	Feu de Saint-Jean avec Bal musette
Dimanche 06 Juillet:	Méchoui ( Ass; Anciens Combattants )
Lundi 14 Juillet :	Fête Nationale
Dimanche 03 Août :	Kermesse ( Joyeux Champronnais)
Vendredi 15 Août :	Exposition-vente du Club de l'Amitié Commémoration Libération de Champrond
Samedi 13 et	
Dimanche 14 Septembre:	Ball-trap (16 heures à suivre ) des Joyeux Champronnais
Mardi 11 Novembre :	Commémoration Armistice 14/18
Dimanche 20 Novembre:	Repas du Club de l'amitié
Dimanche 7 Décembre :	Loto (Joyeux Champronnais)
Samedi 20 Décembre :	Arbre de Noël

- 
- Les Joyeux Champronnais prévoit également une sortie d'une journée (soit visite d'un site ou d'une région ; soit sortie spectacle)
  - Entre le mois de Mars et Septembre; le Club de l'Amitié programmera un voyage dont la date et le lieu ne sont pas encore connus.

# BIBLIOTHEQUE

Fort de ses 72 adhérents la Bibliothèque de Champrond se porte bien. La permanence du samedi, chaque semaine de 15 h à 17 h, accueille les lecteurs. Nous rappelons qu'il est toujours possible de s'inscrire contre une participation annuelle de 5 F.

L'année 1985 a vu une animation nouvelle se développer sous forme de deux soirées sur des thèmes bien différents mais ô combien intéressants:

- La 1ère de ces soirées évoquait le Perche d'autrefois, un montage audio-visuel de quelques 600 diapositives témoignait des travaux à la ferme et la vie artisanale avant la modernisation.

- La 2ème veillée accueillait un excellent quatuor de saxophonistes qui au travers de partitions exécutées avec talent nous faisait découvrir leur passion pour leur instrument.

Ces deux succès incitent donc les adhérents à renouveler l'expérience pour l'année 1986. Le programme n'est pas encore complètement connu, l'Assemblée Générale du 13 Janvier 86 le déterminera avec précision. Mais il faut déjà connaître deux temps forts pour le premier trimestre :

1) Du 19 Février au 1er Mars, une exposition sur les moulins de Beauce se tiendra dans la salle de la Bibliothèque.

Cette exposition retracera l'histoire de ces moulins et donnera une explication technique sur la construction des 10 derniers moulins d'Eure et Loir. L'exposition comprendra des livres, des panneaux et un montage audio-visuel.

Nous espérons que vous trouverez un moment dans cette période pour venir la visiter. L'entrée sera gratuite.

2) Et puis si vous avez une date à retenir d'ores et déjà sur votre agenda flambant neuf de 1986, c'est bien celle du Mardi 25 Mars. En effet, ce soir-là, nous aurons le grand honneur de recevoir le cinéaste conférencier, réalisateur de films animaliers ; Laurent CHARBONNIER. Il viendra nous présenter son nouveau et dernier film, tourné en Loir et Cher, sur la vie des cerfs et des biches.

Ce film intitulé "Tant qu'il y aura des cerfs" vous fera découvrir au fil des saisons toute la biologie des cervidés. Un court métrage sur la vie des oiseaux de la région viendra en hors d'oeuvre de cette soirée qui s'annonce passionnante pour tous les Amateurs de Nature.

Pour ces deux animations et pour les autres qui seraient décidées, une publicité préalable par voie de presse et par affichage chez les commerçants locaux ( que nous remercions au passage pour occupation de leur vitrine...) sera mise en place.

Il va sans dire que ces animations concernent non seulement les adhérents de la Bibliothèque mais aussi toutes les personnes intéressées par les sujets traités.

Dans un même temps une bibliographie adaptée au thème sera disponible à la Bibliothèque.

Nous espérons vous rencontrer prochainement, soit à une permanence, soit à l'Exposition ou à une Soirée.

MERCI.

C. DESMAISON.

NOTA : Pour information, quelques titres de livres ou documents sortis récemment, qui concernent la région, où parfois il est fait référence à Champrond en Gâtine :

- \* "Trésor des légendes du Perche" où l'on trouve des textes concernant Champrond ( Les Sources du Loir, Le cerf-volant... ) ouvrage publié sous l'égide de l'Association des Amis du Perche.
- \* " Le Perche, un pays et ses hommes " de Jean PELATAN.
- \* " La boîte aux souvenirs " de Robert ROTROU, animateur des Chanteurs du Perche, qui s'était produit à Champrond lors de la Fête du 14 Juillet 1984.
- \* Pour les amateurs de géologie, la carte au 1/50 000ème qui intéresse notre région et plus particulièrement notre commune vient d'être publiée. Les géologues ont reporté un maximum de renseignements utiles sur le sous-sol de notre région. Ces renseignements figurent sous forme de plages de couleur, selon les teintes conventionnelles en géologie et sous forme de signes particuliers indiquant la position des gisements de fossiles, des carrières, des forages principaux...

ASSOCIATION AUTONOME DES PARENTS D'ELEVES DU REGROUPEMENT  
PEDAGOGIQUE CHAMPROND EN GATINE - MONTLANDON.

-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O-O

L'association autonome des Parents d'élèves de notre regroupement Pédagogique, créée en Janvier 1985 renouvelle son action pour l'année scolaire 1985-1986.

Sa vocation, dans le respect de la neutralité politique et religieuse est de :

- Représenter les Parents auprès de l'Administration
- Participer à la vie d'Enseignement.
- Proposer des activités.

L'Assemblée Générale, le 25 Octobre dernier, a souhaité reconduire certaines manifestations. C'est ainsi que l'on peut prévoir, à Champrond un après-midi Galette des Rois, associée à une séance récréative, le 18 Janvier 1986.

Le Carnaval des Enfants, organisé conjointement avec la Coopérative Scolaire, défilera dans les rues de Montlandon le 09 Février 1986.

La Kermesse du Regroupement, vous accueillera dans de nouveaux stands le 08 Juin 1986 sur le terrain de l'école de Champrond.

Les sorties-piscine, à Thiron-Gardais, en Juillet seront également reconduites.

Le rôle de notre Association ne se limite pas à ces manifestations extérieures. D'autres actions peuvent être entreprises en cours d'année. Plusieurs projets sont en cours d'étude.

Pour atteindre son objectif, l'Association des Parents d'élèves a besoin du concours de tous : Parents, Enseignants, Elus, Habitants.

Votre soutien est indispensable pour que notre système éducatif permette aux enfants nés dans les années 1970-1980 de créer la civilisation du XXIème siècle.

Le Bureau pour l'année scolaire 1985-86 se compose comme suit :

Présidente : Madame ADAM Ginette Montlandon

Vice-Présidente : Madame BEAUREGARD Jeanne Champrond en Gâtine

Secrétaire : Monsieur DOUCHET Pierre Champrond en Gâtine

Trésorière : Madame GUYON Claudine Champrond en Gâtine

Membres : Mme SIMON Mireille ; Mme CHABOCHE Arlette ; Mme MONTAUDOUIN Chantal  
Mme VAN CASTEL Chantal ; Mme BRIHAYE Maryvonne.

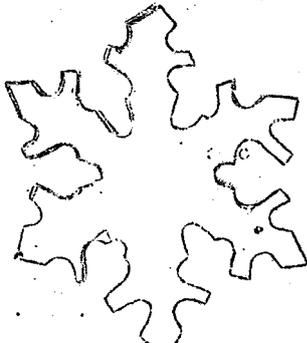
## EN BREF

- LA SOCIÉTÉ DE PÊCHE vous invite à son Assemblée Générale, le Samedi 25 Janvier 1986, à 17 heures, à la salle de réunions.

Comme l'an passé, un concours de pêche avec lacher de truites sera organisé, le Samedi 29 Mars 1986. Au concours d'avril dernier, malgré le mauvais temps, 33 concurrents avaient participé.

L'ouverture de la pêche se fera l'après-midi du 29 Mars, à 14 heures, pour les porteurs de cartes à l'année. À noter également que 180 kg de poissons seront déversés vers la fin de l'année 1985.

- LES JOYEUX CHAMPRONNAIS précisent que les suggestions et les volontaires seront les bienvenus au sein de l'Association. Pour les personnes qui désirent participer au week-end de neige à Super-Besse (station du Massif Central), il faut se faire inscrire à la station Shell.





## CLUB DE L'AMITIE

A l'aurore de cette nouvelle année, le Bureau du Club de l'Amitié adresse à la Municipalité, ainsi qu'à tous les habitants de Champrond en Gâtine leurs Meilleurs Voeux.

Le Club de l'Amitié a pour but de regrouper toutes les personnes qui ont cessé leur activité professionnelle en raison de leur âge ou de leur santé, éprouvant le désir ou le besoin d'un réconfort moral par un contact humain.

"CLUB DE L'AMITIE" comme ces termes définissent pleinement le rôle qui doit être le nôtre, ils sont synonymes d'affection, d'attachement, de camaraderie, de l'intérêt et de l'écoute que nous devons porter à ceux qui nous entourent.

Venez donc nous retrouver tous les mercredis de 14 h à 18 h à la salle de réunions attenante à la Mairie, que la Municipalité a mis gracieusement à notre disposition.

Venez y passer un bon après-midi dans une chaude ambiance, un goûter vous sera servi par les membres du Bureau.

Si vous avez des difficultés à vous déplacer, prévenez nous, nous irons vous chercher et vous reconduire.

Vous participerez aussi à nos sorties, repas et à toutes les manifestations que le Club organise.

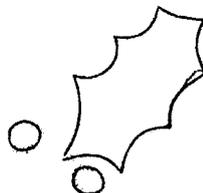
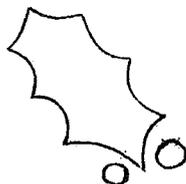
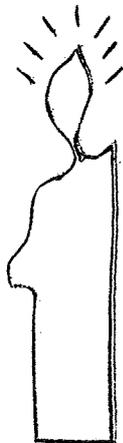
Donc, n'hésitez pas à nous rejoindre, les membres du Bureau seront heureux de vous accueillir.

Merci de nous lire et à très bientôt.

Le Président.

### Composition du Bureau du Club de l'Amitié pour l'année 1986 :

Président d'honneur :	Monsieur MICHEL Pierre
Président :	Monsieur THOMASSIN André
Vice-Présidente :	Madame HURBAULT Georgette
Secrétaire :	Madame MARDELAY Olga
Trésorier :	Monsieur CHARRON Roger



Les gendarmes de CHAMPROND EN GATINE, à l'occasion des fêtes de fin d'année, rappellent quelques conseils, pour se garantir contre les cambriolages et les agressions.

\* \*

### Contre les cambrioleurs :

- **VERROUILLEZ** les portes et fenêtres. Si vous le pouvez, faites renforcer les portes et fenêtres de votre maison. 30 % des cambrioleurs renoncent devant des issues renforcées.

- **MEFIANCE...** N'ouvrez votre porte qu'aux personnes que vous connaissez. L'installation sur la porte d'entrée d'un système de sécurité (œil magique, verrou, chaînette, interphone) peut vous éviter de mauvaises surprises.

- **EVITEZ** tout signe extérieur prouvant votre absence (courrier boîte aux lettres, poubelles déposées pour plusieurs jours).

**FERMEZ** toutes les issues de votre habitation, surtout au rez de chaussée, lorsque vous partez pour plusieurs jours.

### Contre les agressions :

- **ARGENT** ; Jamais de grosses sommes sur vous. Dans les poches intérieures d'un vêtement plutôt que dans un sac à main.

- Ne tentez pas "LE DIABLE". Protégez votre chéquier, vos pièces d'identité, vos appareils de valeur. Ayez soin de verrouiller les portières de votre voiture.

- **NE TENEZ** pas votre sac à main côté rue. Vous pourriez être victime d'un vol à l'arraché.

- Dans la mesure du possible, lorsque vous êtes porteurs de sommes importantes, faites-vous accompagner.

### PENSER A LA SECURITE DE VOS ENFANTS

- Surveiller leurs jeux.

- Leur apprendre les dangers de la route.

- Leur éviter la seconde d'inattention

MAIS AUSSI A LA VOTRE ...

**RALENTIR** par temps de neige, pluie, verglas, brouillard.

**RESPECTER** les distances de freinage

**VOIR** et être vu en toutes circonstances

ET A CELLE D'AUTRUI ...

Ne laissez pas divaguer vos animaux.

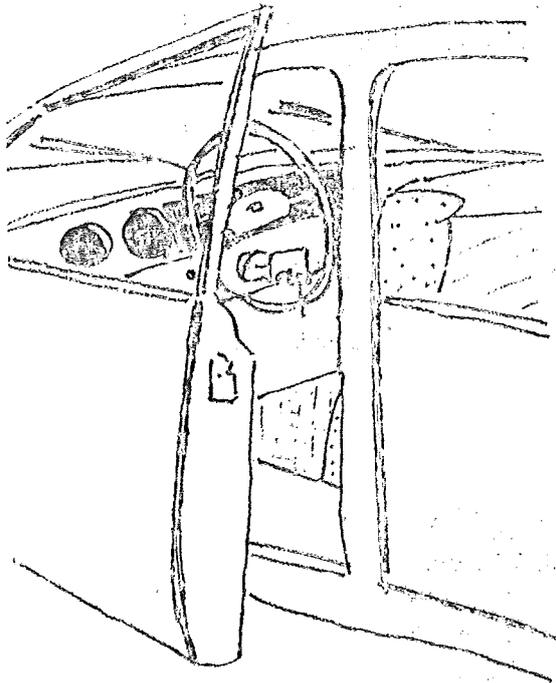
\* \*

Le respect de ces conseils, qui peut paraître pour certains superflu, suffit à constituer une meilleure sécurité pour chacun d'entre nous et pour autrui. L'acceptation de ces principes peut permettre d'infléchir la délinquance et oeuvrer dans le souci de SECURITE, si cher à chacun d'entre nous.

Les gendarmes de CHAMPROND EN GATINE oeuvrent constamment en la matière. Il n'en reste pas moins que le concours de chacun d'entre vous pour relever par exemple un numéro d'immatriculation, est précieux et nous permet de vous tranquilliser.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le MDL Chef VAN GASTEL  
commandant la brigade.



La superbe illustration de la couverture de ce bulletin trouve dans cette rubrique un prolongement puisque Monsieur François LADOUX évoque l'histoire de la Forêt de Champrond en Gâtine.

### NOTRE FORET . . . ET AUTRES BOIS.

Autrefois, à l'époque de nos ancêtres les Gaulois, la forêt et les bois que nous connaissons de nos jours faisaient partie d'un énorme massif forestier pratiquement ininterrompu commençant à quelques lieues à l'ouest de Chartres, couvrant le Perche et se continuant par les grandes forêts bretonnes et normandes.

Sautons quelques siècles : le 21 Juillet 1566, un acte de partage concernant le Thymerais et le Faux-Perche actuel, fut signé en l'étude de Maître Babouveau, notaire à Champrond, entre Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, le Cardinal de Bourbon, le prince de sang Louis de Condé. Pour ce faire les forêts de Châteauneuf et Champrond furent arpentées et estimées pour donner à chacun sa part.

En ce qui nous concerne, les 8 034 arpents de notre forêt entourant le bourg furent divisés en 4 gardes :

- 1° Le Bras St Laurent, les bois de Magnane et les bois de Beslou pour 2 073 arpents,
- 2° Les bois de Montécot, de la Grande Maison, des Bréhandages, de Marville et du Chêne Clair pour 1 544 arpents.
- 3° Les Grands Bois ( c'était la forêt de Champrond proprement dite), les Casseaux ou ligne de Friaize et les Grisons pour 1 538 arpents,
- 4° Les bois de Montireau pour 2 879 arpents

Le 23 Septembre 1581, par voie d'échange entre Condé et son cousin Henri IV, le roi de France devint propriétaire de la totalité des terres de Châteauneuf et Champrond qu'il rattacha à son domaine personnel de Navarre. L'acte fut passé devant deux notaires de Nérac.

S'étant rendu compte que la forêt représentait une source importante de revenus, il y puisa largement :

- le 10 Août 1578, on a une lettre confidentielle de Henri de Navarre au sieur d'Arcisses "pour faire procéder à la coupe et vente de mes bois et forêts de Châteauneuf et Champrond... jusqu'à la somme de 30 000 livres".
- Sept ans plus tard, en 1585 on trouve un acte de vente portant sur 3 futaies pour 1589 arpents 13 perches au triage des Magnanes, à la Planche au chien et au triage de Montireau.
- Le 29 Janvier 1600, vente de 1300 arpents de hautes futaies de la forêt de Champrond à Dame Louise de la Béraldière, veuve d'Estissac, demeurant à Paris pour 25 195 écus soit 151 170 livres.

Il n'était pas le seul à y puiser, si bien que le roi dut ordonner aux divers acquéreurs de faire la preuve de leurs titres de propriété dans un délai d'un mois sous peine de saisie, confiscation et retour au domaine de Navarre. Il fit interdire toute nouvelle coupe et le 29 Mars 1608 il demande au Conseiller des Eaux et Forêts Emile PÉRROT de l'informer des "dégâts commis en la forêt de Champrond".

En 1666, le 31 Mars, Louis XIV ordonna la "réformation des forêts". Ce titre "ronflant" n'indiquait pas un chambardement des propriétés foncières forestières : il serait plus exact de parler de "révision".

La forêt primitive contenait environ 12 000 arpents de bois en bon fonds, dont les arbres servaient à la construction de vaisseaux de mer et que même les marchands et les constructeurs anglais avaient coutume de venir acheter pour les bâtiments et édifices de la ville de Londres. Les ventes et les défrichements qui transformèrent en champs les surfaces en bordure des massifs forestiers firent qu'il ne restait plus à la réformation que 5 796 arpents, mesure ordinaire du Roi, répartis en 6 triages possédés par des particuliers.

En cette fin 1985 notre forêt et nos bois présentent encore de beaux restes. Espérons que les amoureux de la nature pourront encore en profiter longtemps.

F. LADOUX

Nota : Arpent : mesure agraire de 100 perches carrées, très variable selon les provinces. Dans notre région citons : l'arpent de Paris valant environ un tiers d'hectare, l'arpent des Eaux et Forêts (c'est celui dont il s'agit ci-dessus nommé aussi Grand Arpent valant à très peu de chose près  $\frac{1}{2}$  hectare.

# LE BUREAU D'AIDE SOCIALE

## 1) Organisation :

Le Bureau d'Aide Sociale est géré par une Commission Administrative composée :

- du Maire
- de quatre membres du Conseil Municipal
- de quatre membres nommés par le représentant de l'état.

Le B.A.S. de Champrond n'a pas de budget propre comme cela peut être le cas dans d'autres communes. Les dépenses du B.A.S. sont inscrites sur le budget principal de la Commune de Champrond en Gâtine.

## 2) Attribution :

Le Bureau d'aide sociale a pour rôle :

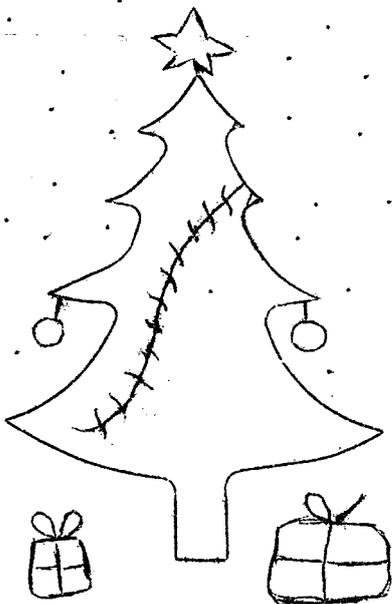
- d'établir les dossiers de demande d'admission au bénéfice de toute forme d'aide sociale. Il donne son avis et transmet le dossier au représentant de l'état ou au président du Conseil Général
- d'exercer une action de prévoyance, d'entraide et d'hygiène sociale.
- l'organisation du banquet annuel des personnes âgées de plus de 70 ans.

## 3) Composition du Bureau d'Aide Sociale de CHAMPROND EN GATINE :

- Monsieur MICHEL Pierre, Président. Adjoint: Mrs ~~MARDELAY~~ MARDELAY-GRANGER
- Mmes CHASSAGNE, GUILLEMET, PICHARD et M. CLEMENT : Conseillers Municipaux
- Mmes ROBERT Micheline, MUYON Claudine ) membres désignés par M. le  
Mrs THOMASSIN André, JONNIER Michel ) Sous-Préfet.

Les membres du B.A.S. ont décidé, lors de leur dernière réunion d'être très attentifs aux problèmes que peuvent rencontrer, en particulier, les personnes âgées pendant la période hivernale. Tout le monde a encore en mémoire les froids sibériens du début de l'année 1985.

C'est pourquoi, sans créer de structure qui pourrait être pesante, le B.A.S. demande aux personnes âgées qui ont des difficultés (ex: approvisionnement quand les routes et trottoirs sont enneigés etc ...) de contacter un membre du B.A.S. (par exemple le plus proche du domicile) afin de trouver une aide d'urgence.



Meilleurs

Vœux

Pour

1986

